	Académie :	Session:	
	Examen:	Série :	
ADRE	Spécialité/option:	Repère de l'épreuve :	
9	Epreuve/sous épreuve :		
9	NOM:		
DANS CE	(en majuscule, suivi s'il y a lieu, du nom d'épouse) Prénoms:	N° du candidat	
ã	Né(e) le :		
		(le numéro est celui qui figure sur la convocation ou liste d'appel)	
RE	Appréciat	cion du correcteur	
NE RIEN ÉCRIRE	Note:		
<b>Z</b>			

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer sa provenance.



### Consignes

Ce sujet est présenté sous la forme d'un cahier réponse à remettre en totalité à la fin de l'épreuve :

Vous renseignez votre nom et prénom dans le bandeau ci-dessus.

Vous écrivez directement vos réponses aux emplacements prévus.

L'ensemble du sujet est à traiter à partir de vos connaissances et des documents insérés.

	Questions n°	Barème	Notation
	de 1 à 6	5,75	
Situation 1	de 7 à 11	3,25	
	de 12 à 16	3,25	
Situation 2	de 1 à 4	4,25	
	de 5 à 10	3,50	
Total		20 pts	
Note sur 20 (arrondi au 1/2	point supérieur):		/ 20

St Pierre et Miquelon - Polynésie Française – Guadeloupe – Guyane - Martinique	Code:	Session juin 2010	SUJET
CAP toutes spécialités Vie Sociale et Professionnelle	Durée : 1 heure	Coefficient : 1	Page 1/11

#### Situation 1

Louis est employé depuis 15 ans dans une imprimerie de 70 salariés où l'exposition sonore quotidienne atteint 87 dB (A). Il a toujours négligé de porter des bouchons d'oreilles et aucun traitement acoustique des locaux n'a été effectué depuis la création de l'entreprise.

Il consulte son médecin et lui explique qu'il supporte de moins en moins le bruit des rotatives, se sent de plus en plus fatigué, manque de concentration au travail et fait souvent répéter ses collègues.

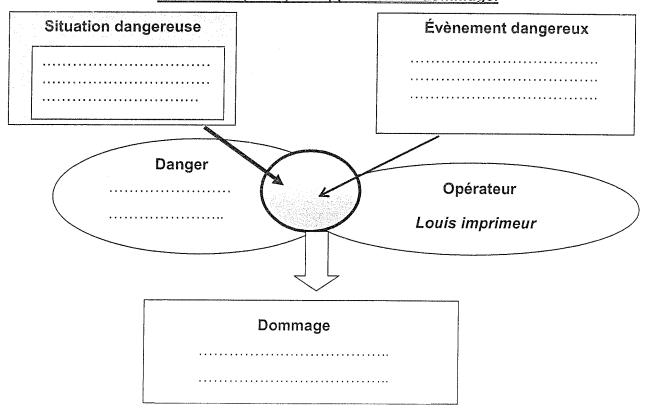
Un examen complémentaire révèle qu'il souffre d'une perte d'audition à chaque oreille pouvant s'aggraver jusqu'à la surdité.

1 - Identifier le problème correspondant à la situation décrite.	
	***************************************

2 - Mettre en relation les éléments de la situation en replaçant dans le schéma de principe d'apparition des dommages les éléments ci-dessous.

Perte d'audition - Niveau sonore élevé - Bruit des rotatives - Fatigue-Exposition prolongée - Louis travaille dans un atelier bruyant.

#### Schéma de principe d'apparition du dommage.



3 - Définir chaque terme en reportant le numéro correspondant.

	Numéro
SON	
BRUIT	325 X 0 1 3 3
INTENSITÉ	
FREQUENCE	

1	C'est un son ou un ensemble de sons pouvant être gênant ou douloureux, inattendu ou non désiré.			
2	Indique si le son est grave ou aigu; se mesure en hertz (HZ).			
3	C'est le niveau du son ; il s'exprime en décibels (dB).			
4	C'est une vibration appelée onde sonore qui se propage du lieu où elle est émise dans toutes les directions et tous les milieux environnants.			

Le son arrive dans le conduit auditif et fait vibrer le tympan. Les osselets transmettent les vibrations jusqu'à l'oreille interne. Celle-ci transforme le son en impulsions électriques et le nerf auditif véhicule l'influx nerveux jusqu'au cerveau.

### Schéma de l'oreille (1) 2 (3) Les osselets Nerf auditif Pavillon Cochlée Conduit auditif Tympan Source: www.inrs.fr 4 - Nommer les trois parties de l'oreille. 5 - Repérer le seuil légal d'exposition au bruit et le seuil de douleur en cochant les valeurs correspondantes dans le tableau ci-dessous. 70dB (A) 85dB (A) 120dB(A) 130dB(A) 140dB(A) Seuil légal d'une journée de travail de 8 heures Seuil de douleur 6 – Citer deux conséquences du bruit auquel Louis est exposé. Sur sa santé : ..... Sur son travail:..... Vie Sociale et CAP toutes spécialités SUJET

Session 2010

Page 4/11

Professionnelle

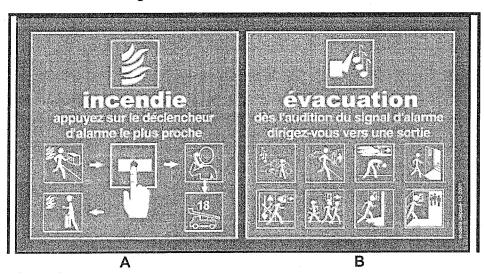
Suite à un bilan médical, Louis discute de son problème avec un membre du Comité d'Hygiène, de Sécurité, et des Conditions de Travail (CHSCT). Le taux de maladies professionnelles liées à la surdité étant élevé dans l'entreprise, une évaluation a été effectuée. Le résultat met en évidence que ce sont dans les locaux où sont utilisées les rotatives que les risques sont les plus grands.

La reconnaissa	ance de la maladie p	orofessionnelle fait l'o	objet d'une réglementation	on précise.
7 – Indiquer tro	ois critères de recon	naissance d'une mal	adie professionnelle en	les cochant.
☐ Action☐ Expos	ence d'un tableau den soudaine et violen sition prolongée à une fait ou l'occasion dect du délai de prise	te n risque du métier u travail		
8 – Nommer la	personne qui doit d	éclarer la maladie pr	ofessionnelle.	
9 - Justifier l'ex	istence du CHSCT (	dans cette entreprise	······································	
			······································	
10 – Énoncer d	eux missions du CH	ISCT.		
⊛ ,	•••••	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		••••
•	•••••			
Le CHSCT prop	oose les mesures de	e prévention liées au	bruit.	
B - Isolation C - Port de d	ment acoustique de acoustique sur les r casque ou bouchons et sensibiliser les sa	murs et plafonds	liés au bruit	
11 - Classer ces	s mesures dans le ta	ableau en reportant l	eur lettre.	
	Protection collective	Protection individuelle	Formation et information de l'opérateur	

CAP toutes spécialités	SUJET	Session 2010	Vie Sociale et Professionnelle	Page 5/11
	<u> </u>	i	1 1016331011116116	

Un incendie se déclare dans l'entrepôt de stockage de papier et d'encre d'imprimerie. Louis entend l'alarme et se précipite vers l'issue de secours.

#### Consignes de sécurité incendie évacuation



12 – Identifier les différentes actions à mettre en œuvre par le responsable incendie en les numérotant de 1 à 5.

Orienter et guider les sapeurs pompiers
 Évacuer l'entreprise rapidement et dans le calme
Alerter les secours
Donner l'alarme
Lutter contre l'incendie avec les moyens à disposition

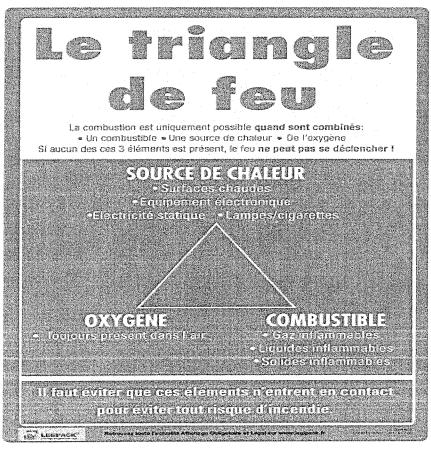
- 13 Indiquer le numéro que Louis devra composer pour appeler les pompiers. .....
- 14 Nommer deux moyens de lutte contre l'incendie que l'on peut trouver à disposition dans une entreprise.

_			
9	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	 	

9	

CAP toutes spécialités	SUJET	Session 2010	Vie Sociale et Professionnelle	Page 6/11
------------------------	-------	--------------	-----------------------------------	-----------

Cette affiche est présente sur les murs de l'entreprise.



(source : extrait : www.legipack.fr)

15 - Citer	les trois	éléments	du ti	riangle	de feu	indisper	nsables	à une	combustion	en les	relevar	ıt sur
l'affiche.												

9	•	
9	9	

16 – Repérer, en les entourant, les deux classes de feux auquel l'entrepôt est exposé.

A FEUX SECS	B FEUX GRAS	C FEUX DE GAZ	D FEUX DE METAUX
Bois, tissus Papiers, matériaux	Produits pétroliers Huile, alcool	Feux de gaz	Métaux
ordinaires	solvants	•	

CAP toutes spécialités	SUJET	Session 2010	Vie Sociale et	Page 7 / 11
	1		i iolessionnene	ļ

#### Situation 2

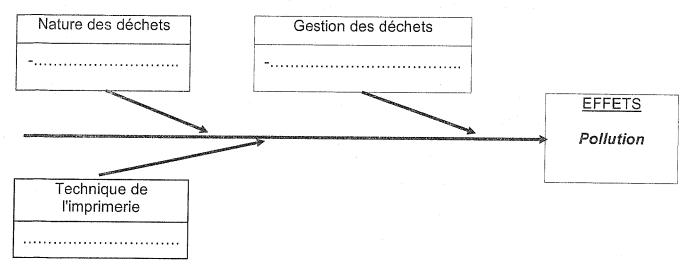
Les activités de l'imprimerie utilisent des <u>procédés</u> produisant des déchets de différentes natures dont certains contiennent des substances dangereuses polluantes.

Afin de limiter la pollution, la réglementation prévoit un traitement de ces <u>déchets toxiques</u>. Cependant, son application est rendue difficile par le <u>coût élevé</u> des équipements de récupération et de l'évacuation de ce type de déchets.

1 - Identifier le problème posé.				
•				
	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	 	 	
	• • • • • • • • • • • • •	 	 	

2 - Mettre en relation, dans le diagramme, les éléments soulignés dans la situation donnée cidessus.

#### Diagramme "cause à effet"



			е																														

- les déchets banals : ne présentant aucun caractère toxique ou dangereux.
- les déchets dangereux liquides et solides : présentant des risques irritants, nocifs, inflammables et impliquant des traitements particuliers.
- 3 Classer les déchets listés ci-dessous en reportant leurs numéros dans le tableau.
- 1 : cartons d'emballage
- 2 : chiffons souillés (solvants, encre)
- 3 : cartouches d'encre ou tonner
- 4 : papiers et imprimés

- 5 : films plastiques
- 6 : bain de fixateur argentique (produit acide)
- 7 : bombes aérosols
- 8 : batteries usagées

Déchets banals	Déchets liquides ou solides dangereux

4 - Sélectionner, en les cochant, les quatre mesures de prévention à mettre en œuvre afin de protéger l'environnement.

Mesures de prévention
Trier les déchets dans des conteneurs distincts
Stocker les déchets dangereux en conteneurs ouverts
Remplacer les produits dangereux
Limiter les emballages grâce à des conditionnements plus grands
Faire appel à des entreprises spécialisées dans la collecte de déchets toxiques

CAP toutes spécialités	SUJET	Session 2010	Vie Sociale et Professionnelle	Page 9 / 11

La perte auditive de Louis n'est pas suffisante pour qu'elle soit reconnue comme maladie professionnelle. Cependant ses troubles auditifs pouvant s'aggraver, il envisage de changer de métier. Il se rend au pôle emploi de sa ville où il rencontre des conseillers.



L'ANPE et les ASSEDIC deviennent "pôle emploi" pour mieux accompagner les demandeurs d'emploi dans leur recherche et aider les entreprises à recruter. Par ailleurs, il assure le versement des allocations pour les personnes indemnisées. Un conseiller personnel accompagnera chaque personne dans ses démarches, de l'indemnisation à l'aide au retour à l'emploi. Au-delà des offres, le demandeur d'emploi se verra informé et orienté sur les actions de formation, les mesures d'aide à l'embauche, de mobilité et à la reprise d'emploi.

source : www.pôle-emploi.org

5 – Cite	er deux organismes regroupés dans le pôle emploi.
	······································
<b>ø</b> .	
6 - Liste	er les deux missions du pôle emploi.
<b>.</b>	
ø .	
<b>.</b>	
7 - Rep situation	pérer, en soulignant dans le texte, un intérêt représenté par le pôle emploi dans la n de Louis.

Le conseiller de Pôle Emploi propose un bilan de compétence à Louis.

Bilan de compétence
Le bilan de compétences permet à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation.  Peuvent bénéficier d'un bilan de compétences : les salariés, les fonctionnaires et agents non titulaires des fonctions publiques, les demandeurs d'emploi, les non salariés (commerçants, artisans, professions libérales).  L'accès au bilan de compétences peut être envisagé dans le cadre d'un plan de formation de l'entreprise ou d'un congé de bilan de compétences.
www : Source : public.fr
8 – Énoncer l'objectif complet du bilan de compétence.
9 – Identifier la situation professionnelle de Louis lui permettant de bénéficier d'un bilan de compétence.
☐ Demandeur d'emploi ☐ Fonctionnaire ☐ Salarié ☐ Commerçant
0 - Relever les deux cadres dans lesquels Louis pourrait réaliser son bilan de compétence.
•
•

CAP toutes spécialités	CHIET	0	Vie Sociale et	
o, ii toutes specialités	SUJET	Session 2010	Professionnelle	Page 11 / 11